

62520 - Enseignement et transmission artistiques

Proposition d'approbation de trois projets de convention d'objectifs dans le domaine de la transmission artistique

CP/2019/386

Service chef de file :

K - Mission culture et tourisme

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental du 13 décembre 2018 (délibération n°CD/2018/115), d'adopter le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021. Ce schéma fixe l'objectif de garantir des services culturels de proximité dans le domaine de la création artistique, de la diffusion artistique, de la pratique artistique amateur, de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 à conclure entre le Département et l'association Becoze et d'autoriser son président à signer cette convention ;
- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à conclure entre le Département et l'association TJP et d'autoriser son président à signer cette convention ;
- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à conclure entre le Département et l'association Théâtre du Marché aux Grains et d'autoriser son président à signer cette convention ;
- de décider que, pour les durées des conventions, pour les associations Becoze, TJP et Théâtre du Marché aux Grains, la participation financière annuelle du Département sera définie selon les éléments du bilan annuel des projets culturels et artistiques des associations, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

La pratique artistique participe au développement de soi à tous les âges de la vie, et constitue un vecteur essentiel d'éducation, de développement personnel, et d'ouverture aux autres.

Que ce soit par l'apprentissage d'un instrument de musique, l'expression chorégraphique ou théâtrale ou la création d'une œuvre plastique, l'exercice d'une discipline artistique offre des espaces d'apprentissage personnel et collectif, l'opportunité de rencontres entre les générations et les publics ainsi que des interactions entre professionnels et amateurs.

Pour le Département, le développement artistique s'inscrit à la rencontre de plusieurs de ses politiques : culture, éducation, solidarité. L'enjeu est d'inscrire les pratiques artistiques dans des parcours afin de contribuer au développement des compétences individuelles et au renouvellement des pratiques amateurs. Dans la continuité de son engagement, le Département souhaite, dans le cadre de son futur Schéma de Développement des Enseignements Artistiques, articuler les trois piliers de l'éducation artistique : enseignement, pratiques amateurs et médiation culturelle, et également d'élargir les esthétiques aux arts du cirque et aux arts visuels.

À cette fin, il soutient des actions favorisant l'enseignement artistique, la médiation et la diffusion culturelles, la transmission et les pratiques amateurs, et privilégie les actions prenant en compte les dynamiques territoriales et l'accessibilité de tous les publics ainsi que la qualification des intervenants.

Lors de la réunion du 13 décembre 2018 du Conseil Départemental (délibération n° CD/2018/115), le Département a renouvelé son engagement pour la culture et le patrimoine et a adopté son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine, pour la période 2018-2021, décliné en cinq priorités :

- Le développement des services publics culturels de proximité et de l'éducation artistique et culturelle,
- L'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible,
- L'engagement pour l'innovation digitale et la création,
- L'articulation de la culture et du tourisme avec l'économie créative,
- La valorisation de la filière castrale alsacienne.

Aussi, une attention particulière est portée aux projets soutenant le développement des publics, l'émergence artistique, développant l'ancrage territorial des structures culturelles, ainsi qu'à une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre.

Les projets artistiques et culturels proposés par les associations Becoze, TJP et Théâtre du Marché aux Grains dans le cadre des nouvelles conventions d'objectifs répondent aux priorités du Département. Le calendrier de validation des propositions de conventions d'objectifs présentées a été élaboré en concertation avec les autres partenaires institutionnels.

1. Proposition de convention d'objectifs avec l'association Becoze pour la période 2019-2022

Il est proposé qu'une convention d'objectifs pour la période 2019-2022 soit conclue entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg, l'Etat et l'association Becoze.

L'Espace Culturel Django Reinhardt est géré depuis janvier 2016 par l'association Becoze. Celui-ci est situé dans un quartier prioritaire de la Ville (QPV), sur un site qui accueille également l'école de Musique et la Médiathèque du Neuhof.

L'association Becoze a donné une nouvelle impulsion au centre culturel Django Reinhardt et au quartier du Neuhof en allant directement à la rencontre des habitants du QPV Neuhof-Meinau, pour ne plus simplement remplir une salle de musique et de culture, mais faire vivre le quartier artistiquement, et permettre l'ouverture de ce dernier à l'ensemble des habitants de l'Eurométropole et inversement.

"De l'art, du lien, du sens", c'est avec ce leitmotiv que s'engage l'équipe de Django

Reinhart. Il s'agit donc d'un projet artistique et culturel doublé d'un projet social et territorial, pour aller au-devant des habitants et des publics.

Le principal défi est de partir à la conquête des publics éloignés de la culture, en particulier les habitants et les publics de proximité qui ne franchiraient pas spontanément les portes d'un lieu culturel. Cette démarche est prioritaire pour l'équipe de l'Espace Culturel Django Reinhardt. Pour ce faire, l'association Becoze met en place une programmation régulière intra et extramuros, afin de créer des habitudes chez le public, tout en proposant une multiplicité d'expériences en matière de disciplines, cultures, styles et artistes abordés.

Le deuxième défi que l'espace Culturel Django Reinhardt s'est fixé est de faire de l'espace une scène musicale de qualité, capable de rayonner au-delà du Neuhof et d'attirer à elle des publics venus de toute l'Eurométropole, du Département du Bas-Rhin, de la Région, d'Allemagne et d'ailleurs.

Une subvention pour l'année 2019 a été votée à hauteur de 15 000 € par la Commission Permanente du 4 mars 2019 (délibération n° CP/2019/086). Les subventions pour les années 2020, 2021 et 2022 seront proposées au vote de la Commission Permanente après analyse du bilan de l'année écoulée réalisé.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale de l'Eurométropole, réunie le 9 septembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022 à conclure entre le Département et l'association Becoze, jointe en annexe du présent rapport ;
- de décider que, pour les exercices 2020, 2021 et 2022, la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

2. Proposition de convention d'objectifs avec l'association TJP pour la période 2019-2021

Un renouvellement de la convention d'objectifs avec le TJP est proposé pour la période 2019-2021. Les signataires sont le TJP, la Région Grand Est, l'Etat, la Ville de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin.

Le TJP, créé en 1974 par André Pomarat, est un Centre Dramatique National depuis 1991. La singularité d'un centre dramatique tient au fait qu'il est dirigé par un artiste directement concerné par la scène, qu'il soit acteur, metteur en scène, auteur, dramaturge ou scénographe. Renaud Herbin, directeur depuis janvier 2012, est marionnettiste et a été formé à l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières.

Au fil des années, le TJP a tissé des liens avec des partenaires qui participent à des actions de sensibilisation au théâtre. Il développe des ateliers, résidences d'artistes et des actions dans des collèges (mallettes pédagogiques, classe à horaires aménagés Théâtre au collège Hans Harp dans le quartier de l'Elsau, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional).

Le Département sera particulièrement attentif aux actions que le TJP s'engage à réaliser

durant la période 2019-2021 :

- la création et la diffusion de spectacles sur le territoire en lien avec les structures du réseau tels que les relais culturels ;
- les actions de sensibilisation auprès de différents publics (collégiens, amateurs, publics fragiles socialement, personnes en situation de handicap, ...) ;
- les formations dans le domaine du théâtre et des arts de la marionnette ;
- l'accompagnement des compagnies du Bas-Rhin ;
- l'accueil d'artistes en résidence, notamment des artistes ou compagnies du Bas-Rhin ;
- le développement de partenariats avec d'autres structures du département autour de projets artistiques dans les territoires.

Une subvention pour l'année 2019 a été votée à hauteur de 55 000 € par l'Assemblée Plénière du 13 décembre 2018. Les subventions pour les années 2020 et 2021 seront proposées au vote de l'Assemblée Plénière après analyse du bilan de l'année écoulée réalisé.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale du territoire de l'Eurométropole, réunie le 9 septembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à conclure entre le Département et l'association TJP, jointe en annexe du présent rapport ;
- de décider que, pour les exercices 2020 et 2021, la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

3. Proposition de convention d'objectifs avec l'association Théâtre du Marché aux Grains pour la période 2019-2021

Un renouvellement de la convention d'objectifs avec le Théâtre du Marché aux Grains est proposé pour la période 2019-2021. Les signataires sont l'association Théâtre du Marché aux Grains, la Ville de Bouxwiller, la Communauté de Communes du Pays de Hanau, la Région Grand Est, l'Etat et le Département du Bas-Rhin.

À l'origine, compagnie professionnelle de théâtre et de danse, co-fondée par le metteur en scène Pierre Diependaële, la comédienne Christiane Stroë et le chorégraphe Louis Ziegler, l'association Théâtre du Marché aux Grains gère le Théâtre du même nom depuis 1984. Il est un lieu aux activités multiples, développées pour et autour de la création contemporaine, avec la spécificité de son implantation en milieu rural.

Dirigé depuis 2016, par le chorégraphe et danseur Vidal Bini, le Théâtre du Marché aux Grains est un espace dédié à la fabrication et à la création, à travers l'accueil d'artistes en résidence, les ateliers de pratiques artistiques avec les jeunes et les amateurs, et les actions liées au territoire, notamment des projets participatifs et collaboratifs.

Ce n'est pas un lieu de diffusion, mais un Atelier de Fabrique Artistique, reconnu comme tel par le Ministère de la Culture et de la Communication depuis 2016. C'est aussi un espace de concertations, de réflexions et d'inventions pour la mise en œuvre de relations fortes entre arts et territoires.

Dans le cadre de son nouveau projet culturel et artistique, l'association va renforcer son

action auprès des jeunes en développant un club des pratiques artistiques pour des établissements scolaires de Bouxwiller, les lycées Zeller et Schattenmann, et le collège du Batsberg. Le club propose un programme annuel défini en partenariat avec les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques qui comprend :

- des représentations au théâtre ;
- un atelier théâtre ;
- des semaines culturelles autour de différentes esthétiques (danse, théâtre, musique, arts plastiques) ;
- des master class et rencontres avec des artistes accueillis pendant la saison ;
- la participation des jeunes du club à l'élaboration du programme de résidences d'artistes (étude des dossiers, choix, développement des arguments pour défendre une proposition artistique).

L'association va également créer un laboratoire pour les artistes dans le cadre duquel elle prévoit d'organiser des conférences, des performances, des ateliers ouverts aux professionnels et/ou aux amateurs. Ce nouveau volet de l'activité du théâtre permettra de faire venir des artistes de tous horizons qui deviendront des ambassadeurs de la structure et du territoire, dans lequel ils continueront de déployer leur pratique, et ainsi assurer une présence artistique continue dans ce territoire ouest du Département.

Une subvention pour l'année 2019 a été votée à hauteur de 25 000 € par la Commission Permanente du 4 mars 2019 (délibération n°CP/2019/086). Les subventions pour les années 2020 et 2021 seront proposées au vote de la Commission Permanente après analyse du bilan de l'année écoulée réalisé.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Ouest, réunie le 9 septembre 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 à conclure entre le Département et l'association Théâtre du Marché aux Grains, jointe en annexe du présent rapport ;
- de décider que, pour les exercices 2020 et 2021, la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022, ci-joint, à conclure entre le Département et l'association Becoze ;

- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, ci-joint, à conclure entre le Département et l'association TJP ;

- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021, ci-joint, à conclure entre le Département et l'association Théâtre du Marché aux Grains ;

- autorise son président à signer ces conventions ;

- décide que, pour les durées des conventions, pour les associations Becoze, TJP et Théâtre du Marché aux Grains, la participation financière annuelle du Département sera définie selon les éléments du bilan annuel des projets culturels et artistiques des associations, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY